

Département : la gauche craint une « déstabilisation de l'aide à domicile »

Alors que le conseil départemental de l'Isère se réunit ce jeudi en séance publique, l'opposition de gauche soulève la problématique du financement de la revalorisation des salaires au sein des structures associatives du secteur.

C'est une réforme voulue par le gouvernement et qui porte l'intitulé suivant : "Avenant 43". Celui-ci, entré en vigueur en octobre dernier, permet de revaloriser la rémunération des aides à domicile de la branche associative de 10 à 15 %. Et son but est le suivant : rendre plus attractifs les métiers de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile. Reste que les modes de financement – partagé entre l'État et les Départements – ont posé des questionnements partout en France.

■ « Le reste à charge augmente »

En Isère, où la majorité départementale est emmenée par Jean-Pierre Barbier (LR), l'option choisie a été l'augmentation du tarif horaire d'intervention. Et c'est là que, pour l'opposition de gauche, réside tout le problème. « Cette méthode ne finance pas totalement l'augmentation de salaire et surtout met à contribution les bénéficiaires dont le reste à charge augmente », explique l'élue socialiste Amandine Germain. « C'est mathématique et immédiat, et déjà, nous recevons de nombreux retours de familles inquiètes de voir la facture



Les représentants du groupe d'opposition de gauche au Département, Sophie Romera (LFI), Françoise Gerbier (PCF), Jérôme Cucarollo (EELV), Éléonore Kazarian-Balestas (DVG) et Amandine Germain (PS), lors de leur conférence de presse. Photo Le DL/Év.M.

grimper », ajoute Sophie Romera (LFI).

Pour l'opposition, « l'avenant 43 est une très bonne chose pour les salariés, mais il est injuste de faire porter cette mesure sur les épaules des usagers et de leurs proches, d'autant plus qu'il y aurait eu d'autres façons de procéder bien meilleures. La plupart des autres Départements français ont d'ailleurs choisi une méthode différente de celle de l'Isère. On aurait pu, par exemple, imaginer de verser une dotation aux structures associatives pour qu'elles assurent, elles-mêmes, la revalorisation des salaires. On ne comprend pas pourquoi Jean-Pierre Barbier a refusé de le faire... Est-ce un manque de confiance pour ces structures associatives qui, on le rappelle, ne sont pas à but lucratif ? Si c'est le cas, il aurait pu mettre en place un système de contrôle pour vérifier que

l'accord sur les salaires est bien respecté. »

Amandine Germain ajoute : « Cette décision d'augmenter le tarif horaire d'intervention va également avoir des conséquences sur la viabilité des structures associatives qui ne seront plus concurrentielles face au secteur privé qui risque de prendre le dessus. Or, si les structures associatives disparaissent, elles ne seront plus présentes sur les territoires isolés et ruraux, là où elles sont déjà les seules à intervenir, car elles, elles ne sont pas à la recherche de profits. Nous sommes vraiment inquiets face à ce qui ressemble à une déstabilisation de l'aide à domicile... »

Nul doute que le sujet sera abordé ce jeudi lors de la séance publique du conseil départemental de l'Isère, qui sera consacrée au vote du budget 2022.

Év.M.